

# **Appel d'offres n°04/2026**

**Pour le Travaux de réhabilitation de la salle de sport  
couverte sise à Douar Hicher – Cité de la jeunesse**

**Cahier des charges**

**Projet : Fe3il.a - Politique jeunesse et participation des jeunes dans les politiques  
publiques en Tunisie**

---

**Juillet 2026**



## **INTRODUCTION**

Dans le cadre du programme « EU4Youth », financé par l'Union européenne et mis en œuvre en partenariat avec l'État tunisien, le projet « Politique jeunesse et participation des jeunes dans les politiques publiques en Tunisie – Fe3il.a » (2021-2026), piloté par CILG-VNG International et VNG International avec l'appui du Royaume des Pays-Bas, vise à renforcer l'inclusion économique, sociale et politique des jeunes, en particulier les plus vulnérables, à travers une approche de développement local participatif.

## **CONTEXTE DU PROJET**

La salle sportive couverte concernée par le présent projet constitue une infrastructure de proximité essentielle pour la pratique des activités sportives, l'accueil des associations, des clubs, des établissements scolaires ainsi que des différentes manifestations sportives et socioculturelles de la région. Toutefois, au fil des années, l'équipement a subi une dégradation progressive de ses composantes techniques et fonctionnelles, affectant les conditions de sécurité, de confort et d'exploitation.

Les diagnostics techniques réalisés ont notamment mis en évidence des défaillances importantes au niveau de l'étanchéité de la toiture, ayant entraîné des infiltrations d'eau et des détériorations des espaces intérieurs, ainsi qu'une usure avancée du revêtement sportif, des équipements et des installations techniques. Ces insuffisances limitent aujourd'hui les capacités d'utilisation de la salle et compromettent sa pérennité.

Afin de préserver cet équipement public et de répondre aux besoins des usagers, il a été décidé d'engager un programme de réhabilitation et de mise à niveau de l'infrastructure. Ce projet vise à restaurer les performances techniques de la salle, améliorer les conditions de sécurité et d'accessibilité, moderniser les espaces et équipements existants, et garantir une exploitation durable conforme aux exigences fonctionnelles et réglementaires.

### **ARTICLE 1 : Objet de l'appel d'offre**

Dans cette perspective, le présent cahier des charges définit les prestations attendues pour la réalisation des travaux de réhabilitation, incluant notamment le traitement des défaillances techniques, la remise en état des surfaces sportives, la rénovation des espaces intérieurs, la modernisation des installations techniques, l'aménagement des espaces annexes ainsi que la fourniture et l'installation des équipements nécessaires au bon fonctionnement de la salle sportive couverte. L'ensemble des prestations devra être exécuté conformément aux règles de l'art, aux normes techniques en vigueur et aux prescriptions du présent cahier des charges.

### **ARTICLE 2 : Description technique des Travaux de Réhabilitation**

Voir Annexe N°4 : détails techniques.

### **ARTICLE 3 : Dépôt des offres**

Les offres seront libellées en dinar tunisien.

Les offres doivent être transmises sous pli fermé, **au plus tard le 03 Août 2026 à 12h00** par voie postale recommandée avec accusé de réception, par rapide-poste ou déposées directement au bureau d'ordre à l'adresse suivante :

**CILG VNG International Immeuble IRIS Rue du Lac Mälaren, 3ème étage,  
Les Berges du Lac I, 1053 Tunisie.**

Avec la mention :

**« Ne pas ouvrir – Appel d'offres n°04/2026 – Travaux de Réhabilitation de la salle de sport couverte – cité de la Jeunesse – Commune Douar Hicher – Projet Fe3il.a »**

**NB : Les soumissionnaires peuvent participer à un ou plusieurs lots et être retenus pour un ou plusieurs lots.**

**Pour les soumissionnaires attributaires de plusieurs lots, les frais de transport ne seront facturés qu'une seule fois.**

Le dossier d'appel d'offres doit comporter les pièces suivantes :

❖ **Une enveloppe extérieure**

Cette enveloppe doit porter la mention suivante :

« À ne pas ouvrir – Appel d'Offres n°04/2026 relatif à l'acquisition d'équipements au profit des jeunes – Programme EU4YOUTH ».

❖ **Trois enveloppes intérieures, distinctes :**

○ **Une enveloppe Mentionnant « Dossier Administratif » comprenant :**

- L'original du cahier des charges dûment signé avec la mention « lu et approuvé » et cacheté sur toutes ses pages.
- Un extrait du Registre National des Entreprises (original) datant de moins 3 mois à la date de soumission.
- Copie de la patente
- Une fiche de renseignement remplie et signée (annexe 1).
- Déclaration sur l'honneur de non-faillite remplie et signée (annexe 2).
- Déclaration sur l'honneur de non-influence remplie et signée (annexe 3)
- Déclaration d'engagement d'assurance (Annexe 4)
- Déclaration sur l'honneur de confidentialité (Annexe 5)

○ **Une enveloppe Mentionnant « Dossier Technique » comprenant :**

- Référence de l'Entrepreneur durant les Cinq (5) dernières Années : Liste des Projets commencées et achevées (Annexe 6) avec justification en Annexe (attestation de bonne exécution PV de réception provisoire ou définitive pour les Travaux Génie civile et toiture mentionnant la date d'achèvement des Travaux

○ **Une Enveloppe mentionnant « Dossier Financier » comprenant :**

- La Soumission (Annexe 7)
- Le bordereau des prix dûment rempli avec les prix et les détails techniques Le bordereau des prix indiquant les prix en Dinar Tunisien en HT et en TTC (Annexe 8)

**NB : Les offres doivent être rédigées en langue française.**

#### **ARTICLE 4 : Participation par lot et modalités d'attribution**

Le présent marché est divisé en lots distincts. Les soumissionnaires peuvent présenter une offre pour un seul lot, plusieurs lots ou la totalité des lots.

Chaque lot fera l'objet d'une évaluation indépendante sur les plans administratif, technique et financier, conformément aux dispositions du présent cahier des charges.

Le dépouillement, l'analyse et le classement des offres seront effectués lot par lot. L'attribution de chaque lot sera réalisée indépendamment des autres, au profit du soumissionnaire ayant présenté l'offre jugée la plus avantageuse conformément aux critères d'évaluation définis dans le présent cahier des charges.

Un même soumissionnaire peut être déclaré attributaire d'un ou de plusieurs lots, à condition que ses offres répondent aux exigences administratives, techniques et financières requises et qu'il justifie des capacités nécessaires pour exécuter l'ensemble des lots qui lui sont attribués.

CILG-VNG International se réserve le droit d'attribuer un, plusieurs ou l'ensemble des lots, de ne pas attribuer certains lots ou d'annuler tout ou partie de la procédure, si les intérêts du projet ou les résultats de l'évaluation le justifient.

Les Lots sont les suivants :

- **LOT 1 : Génie Civile et Architecturale**
- **LOT 2 : Fluides (plomberie et Sanitaires)**
- **LOT 3 : Electricité**
- **LOT 4 : VRD et Aménagement extérieur**
- **LOT 5 : Matériels de Nettoyage**
- **LOT 6 : Matériels Electrique**
- **LOT 7 : Equipement Sportif**

#### **ARTICLE 4 : Validité des offres**

- Les offres doivent rester valables durant quatre-vingts (90) jours à compter du jour suivant la date limite de remise des offres fixée par CILG-VNG International.
- Durant cette période de validité des offres, le soumissionnaire ne peut, quelle qu'en soit la raison, revenir sur les prix et les conditions de son offre.
- Il est à noter que le comité de sélection pourra augmenter ou réduire la quantité d'un ou plusieurs articles au cas où l'offre dépassera le budget alloué. La marge peut aller jusqu'à 10%.

#### **ARTICLE 5 : Demande d'informations complémentaires**

Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le dossier de l'appel d'offre peut en faire la demande par mail au plus tard le lundi 27 juillet 2026 sur l'adresse [ines.ghazouani@cilg-international.org](mailto:ines.ghazouani@cilg-international.org) qui répond à toute demande d'éclaircissement reçue plus tard deux (02) jours après l'envoi de la demande d'éclaircissement.

## **ARTICLE 6 : Ouverture des plis et Dépouillement des offres**

### **6.1. Ouverture des plis**

- La commission d'ouverture des plis procèdera à l'ouverture des enveloppes extérieures par ordre croissant selon le numéro attribué par le bureau d'ordre, puis celles des offres financières.
- Le président de la commission annonce à haute voix les offres financières de chaque soumissionnaire par article.
- La commission continue la procédure avec la vérification des documents administratifs ainsi que la vérification des prix (vérification et correction des éventuelles erreurs du calcul).
- La commission d'ouverture peut demander des compléments d'information aux soumissionnaires si elle le juge.
- La commission d'ouverture élabore un rapport d'ouverture des plis à signer par les tous membres.

Tout le dossier sera ensuite transmis à la commission d'évaluation.

### **6.2. Dépouillement des offres**

La commission d'évaluation procède à l'ouverture des offres techniques présentant les offres financières les moins élevées par article. Elle procède à l'évaluation technique, par article, par rapport à l'offre et par rapport aux échantillons de ballons fournis.

Si l'offre technique relevant de l'offre financière la moins distante, pour un article donné, n'est pas conforme aux caractéristiques, normes et conditions mentionnées dans le cahier des charges, la commission d'évaluation utilisera la même procédure de vérification de l'offre technique de l'article en question présentant l'offre financière classée en 2ème position.

Toute fausse déclaration entraîne le rejet de l'offre.

Les critères d'évaluation technique articles sont les suivants :

- La conformité aux caractéristiques techniques exigées
- La commission d'évaluation établit un rapport dans lequel elle consigne tous les détails et les résultats des travaux relatifs à toutes les étapes

CILG-VNG International se réserve le droit de demander, par écrit, aux soumissionnaires de fournir des compléments d'information, des clarifications ou les annexes administratives ou techniques manquantes, lorsque ces éléments ne modifient ni le contenu de l'offre, ni son prix, ni les conditions de la concurrence. Les soumissionnaires concernés devront transmettre les documents demandés dans le délai fixé par CILG-VNG International. À défaut de réponse

Dans le délai imparti ou en cas de réponse jugée insuffisante, l'offre pourra être rejetée.

CILG-VNG International se réserve le droit de rejeter toute offre non conforme, ou d'annuler la procédure du présent marché à tout moment avant l'attribution du marché.

En cas de rejet de l'offre, CILG VNG International informera tous les soumissionnaires, sans obligation d'indiquer les raisons, de sa décision et sans encourir de responsabilité à l'égard du soumissionnaire retenu

### **6.3. Validation du rapport de dépouillement :**

Tout le dossier accompagné par le rapport de dépouillement sera transmis à une commission de vérification et de validation des offres techniques et financières. Cette commission procède au contrôle technique et financier de tous les articles retenus et vérifie la conformité des équipements choisis.

#### 6.4. Critères et méthodologie d'évaluation

L'évaluation sera basée sur une combinaison d'appréciation des propositions techniques et financières.

Le processus d'évaluation sera conduit pour déterminer si les propositions reçues dans le cadre du dossier d'appel d'offres N°04/2026 CILG VNG International répondent aux critères de qualification.

L'évaluation des offres sera effectuée par lot. Les propositions techniques et financières soumises pour chaque lot seront évaluées de manière indépendante, selon les critères définis dans le présent dossier d'appel d'offres. Le processus d'évaluation permettra de déterminer, pour chaque lot, si les offres répondent aux critères de qualification et aux exigences techniques et financières. Les résultats de l'évaluation et l'attribution des marchés seront arrêtés **lot par lot**, indépendamment des autres lots.

#### EVALUATION TECHNIQUE

1. L'évaluation des propositions se fera en deux étapes. Les propositions seront classées en fonction de la note technique (Nt) et de la note finale (Nf) en utilisant les coefficients de pondération
  - a. T = le coefficient attribué à la proposition technique 80%
  - b. F = le coefficient attribué à la proposition financière 20%
  - c.  $T + f = 1$

La note finale sera calculée comme suit :  $\text{Note finale (NG)} = (\text{Nt} \times T\%) + (\text{Nf} \times F\%)$

2. Les soumissionnaires doivent obtenir au minimum 40 points à l'issue de l'évaluation des propositions techniques ("Note technique qualificative") pour être éligibles à l'évaluation financière. Les soumissionnaires qui n'auront pas obtenu la note nécessaire seront éliminés.

Une note sera donnée à chacun de ces critères techniques après vérification des pièces justificatives

Une note finale sur 80 points sera attribuée à chaque candidat.

A l'issue de l'évaluation technique, toute offre ayant obtenu un total de moins de 40 points est écarté.

#### EVALUATION FINANCIERE

Les propositions financières seront évaluées en appliquant la formule ci-après. Le ou les soumissionnaires dont la proposition financière est la plus faible (Fm) auront une note de 100 points. Les notes financières des autres soumissionnaires (F) seront calculées comme suit :  $\text{Nf (Note financière)} = 100 \times \text{Fm} / \text{F}$

(F = montant de la proposition financière convertie dans la monnaie commune).

Nf = note financière

Fm = proposition la moins disante

F = prix de l'offre considérée

Les offres seront classées en fonction de leurs notes techniques (Nt) et de leur note Financière (Nf) combinés en utilisant les coefficients décrits ci-dessus.

#### CLASSEMENT FINAL

Les propositions seront en définitive classées en fonction du cumul de leurs notes Techniques (Nt) et Financière (Nf) multipliées par leurs poids respectifs.

T = poids de la proposition Technique 80%

F = poids de la proposition Financière 20%

$T + f = 1$  selon la formule ci-après :

**Note finale (NG) =  $\text{Nt} \times T\% + \text{Nf} \times f\%$**

## **ARTICLE 7 : Attribution du marché**

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant obtenu la meilleure **note globale (NG)**, résultant de la combinaison de la note technique et de la note financière, conformément à la méthodologie d'évaluation définie dans le présent cahier des charges, et dont l'offre est jugée conforme aux exigences administratives, techniques et financières.

Avant l'attribution définitive, CILG-VNG International se réserve le droit de demander au soumissionnaire classé premier tout complément d'information ou document justificatif nécessaire à la vérification des éléments de son offre, sans que cette demande ne puisse entraîner une modification du contenu de l'offre, de son prix ou des conditions de concurrence.

Le soumissionnaire retenu recevra une notification d'attribution accompagnée du contrat de marché pour signature. Le marché entrera en vigueur à compter de la signature du contrat par les deux parties et de la notification de l'ordre de service prescrivant le démarrage des travaux.

CILG-VNG International se réserve le droit de ne pas attribuer le marché, de rejeter tout ou partie des offres ou d'annuler la procédure de passation à tout moment avant la signature du contrat, sans que les soumissionnaires puissent prétendre à une quelconque indemnisation.

## **ARTICLE 8 : Modalités de paiement**

Le paiement sera effectué à hauteur de 100 % du montant du marché, après exécution complète des prestations, conformément aux modalités suivantes :

- Pour les travaux de génie civil, d'électricité et de VRD, le paiement sera effectué après la réception des travaux, sur la base d'un Procès-Verbal de réception ou de validation établi par le Bureau de Contrôle, attestant de la conformité des travaux réalisés aux exigences du marché, ainsi que de toute autre pièce justificative requise.
- Pour les marchés d'acquisition de fournitures et d'équipements, le paiement sera effectué après la livraison complète des équipements, leur vérification et leur validation, sur présentation des Bons de Livraison dûment signés et cachetés par le bénéficiaire (la Commune), attestant de la réception conforme des fournitures, ainsi que des pièces justificatives requises.

Le paiement interviendra après validation des documents de réception par CILG-VNG International et présentation de la facture correspondante, conformément aux dispositions contractuelles.

## **ARTICLE 9 : Montant de l'offre**

Le montant de l'offre proposée par les soumissionnaires est ferme et non révisable.

## **ARTICLE 10 : Exécution, contrôle et réception des travaux**

Le délai d'exécution des travaux est fixé à **deux (2) mois maximum** à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Le suivi et le contrôle technique des travaux seront assurés par le **Bureau de Contrôle** désigné par CILG-VNG International, en coordination avec le **Secrétaire Général de la Commune**, un représentant de **CILG-VNG International** ainsi que toute autre personne habilitée à assurer le suivi du projet.

L'entrepreneur est tenu d'exécuter les travaux conformément aux plans, aux spécifications techniques, au cahier des charges et aux règles de l'art. Toute non-conformité constatée lors des

opérations de contrôle devra être corrigée par l'entrepreneur, à ses frais, dans le délai fixé par CILG-VNG International ou le Bureau de Contrôle.

À l'achèvement des travaux, une visite de réception sera organisée en présence des représentants de la Commune, du Bureau de Contrôle, de CILG-VNG International et de l'entrepreneur.

La réception des travaux fera l'objet d'un **Procès-Verbal de réception**, établi par le Bureau de Contrôle et signé par les parties concernées, attestant de la conformité des travaux réalisés. En cas de réserves, celles-ci devront être levées par l'entrepreneur dans les délais fixés avant la réception définitive des travaux.

#### **ARTICLE 11 : Délai d'exécution, pénalités de retard et obligations de l'entrepreneur/fournisseur**

Le délai d'exécution des travaux est fixé à **deux (2) mois maximum** à compter de la date de notification de l'ordre de service prescrivant le démarrage des travaux.

L'entrepreneur est tenu d'assurer l'exécution des travaux conformément au calendrier d'exécution approuvé, aux prescriptions du cahier des charges, aux plans d'exécution ainsi qu'aux règles de l'art.

En cas de retard dans l'achèvement des travaux imputable à l'entrepreneur, et sauf cas de force majeure dûment justifié et accepté par CILG-VNG International, des **pénalités de retard** seront appliquées. Ces pénalités sont fixées à **10 % du montant total du marché qui lui a été attribué**, sans préjudice du droit de CILG-VNG International de prendre toute autre mesure prévue par le contrat, notamment la résiliation du marché aux torts de l'entrepreneur en cas de retard important ou de manquement grave à ses obligations.

Pendant la période de garantie, l'entrepreneur demeure responsable de la qualité des travaux exécutés et s'engage à intervenir, à ses frais, pour remédier à tout défaut, malfaçon ou désordre constaté et signalé par CILG-VNG International ou la Commune, dans un délai maximal de **cinq (5) jours** à compter de la notification qui lui est adressée.

L'ensemble des travaux sera réalisé sur le site objet du présent marché, conformément aux documents contractuels et sous le contrôle du Bureau de Contrôle désigné par CILG-VNG International.

#### **ARTICLE 13 : Connaissance des Lieux et conditions de Travail**

Les soumissionnaires déclarent avoir pris connaissance sur les lieux de la nature des difficultés des travaux à exécuter, de la nature du terrain et du où seront exécutés les travaux, de la provenance et de la qualité des matériaux, des servitudes d'exécution des travaux, des conditions locales relatives au climat, à l'hydrographie, au transport, à la main d'œuvre, etc...

Ils déclarent également avoir pris connaissance de tous les documents du présent appel d'offres et avoir inclus dans leurs prix les coûts résultant de leur appréciation de la nature, de la difficulté des travaux à exécuter, de tous les frais généraux, impôts, taxes assurances, bénéfices. Les prix du cadre du bordereau des prix et détail estimatif sont établis sous leur responsabilité et ne pourront faire l'objet d'aucune réclamation ou modification ultérieures.

Il est bien entendu que tous les impôts, taxes et droits de douane sont réputés être compris dans les prix et que l'entrepreneur ne pourra en aucun cas se prévaloir du marché pour refuser de se conformer à la législation en vigueur ou demander À CILG-VNG International de les lui rembourser.

Tous les renseignements relatifs aux conditions locales fournies dans l'appel d'offres ou par la CILG VNG International sont donnés à titre d'information et n'engagent en rien la responsabilité

de ce dernier.

## **ARTICLE 14 : Inspection et contrôle des travaux**

### **14.1. Accès au chantier**

CILG-VNG International, la Commune bénéficiaire, le Bureau de Contrôle ainsi que toute personne mandatée par CILG-VNG International auront, à tout moment et pendant toute la durée d'exécution du marché, libre accès au chantier afin de procéder aux inspections, contrôles et vérifications qu'ils jugeront nécessaires.

### **14.2. Contrôle de l'exécution des travaux**

Les travaux feront l'objet d'inspections et de contrôles techniques à toutes les phases de leur exécution. À cet effet, l'entrepreneur est tenu, à ses frais, de mettre à la disposition des représentants de CILG-VNG International et du Bureau de Contrôle :

- les plans, documents techniques, calculs, métrés et tout autre document nécessaire au contrôle des travaux ;
- les outils, matériels et instruments nécessaires aux opérations de vérification, de contrôle et d'essais ;
- les moyens humains et matériels permettant la réalisation des inspections et des essais dans des conditions satisfaisantes.

Les opérations de contrôle et les essais seront organisés de manière à ne pas retarder inutilement l'exécution des travaux.

### **14.3.. Obligations de l'entrepreneur**

L'entrepreneur s'engage à faciliter les missions de contrôle et d'inspection. Il ne pourra en aucun cas faire obstacle aux vérifications effectuées par CILG-VNG International, le Bureau de Contrôle ou leurs représentants. Il fournira, sans délai, toutes les informations et tous les documents qui lui seront demandés dans le cadre de l'exécution du marché.

### **14.4. Notification pour inspection**

Lorsque les documents contractuels, les prescriptions techniques ou les instructions de CILG-VNG International ou du Bureau de Contrôle prévoient qu'une partie des travaux doit être contrôlée ou approuvée avant la poursuite des travaux, l'entrepreneur est tenu d'en informer par écrit CILG-VNG International et le Bureau de Contrôle au moins **quarante-huit (48) heures** avant la date prévue pour l'inspection.

Aucune partie des travaux nécessitant une inspection préalable ne pourra être recouverte, dissimulée ou poursuivie avant la réalisation des contrôles et l'autorisation du Bureau de Contrôle ou de CILG-VNG International.

#### **14.5. Travaux non conformes**

Si, à l'issue des inspections ou des essais, tout ou partie des travaux est reconnu non conforme aux prescriptions contractuelles ou aux règles de l'art, l'entrepreneur sera tenu d'effectuer, à ses frais et dans les délais fixés par CILG-VNG International, toutes les reprises, réparations ou remplacements nécessaires, sans que cela n'ouvre droit à une prolongation des délais contractuels, sauf décision contraire de CILG-VNG International

#### **ARTICLE 15: Résiliation du marché et droit d'annulation**

En cas de manquement de l'entrepreneur à l'une quelconque de ses obligations contractuelles, notamment en cas de non-respect des délais d'exécution, d'abandon du chantier, de mauvaise exécution des travaux, de non-conformité aux prescriptions techniques ou de toute autre défaillance compromettant la bonne exécution du marché, CILG-VNG International, dans le cadre du Programme « EU4Youth – Projet Fe3il.a », se réserve le droit de résilier le marché, après notification écrite adressée à l'entrepreneur et restée sans effet pendant un délai de dix (10) jours calendaires.

En cas de résiliation pour faute de l'entrepreneur, seuls les travaux effectivement réalisés, réceptionnés et reconnus conformes avant la date de résiliation pourront faire l'objet d'un paiement. Aucun paiement ne sera dû au titre des prestations non exécutées, inachevées ou jugées non conformes.

Par ailleurs, CILG-VNG International, dans le cadre du Programme « EU4Youth – Projet Fe3il.a », se réserve le droit d'annuler, de suspendre ou de modifier toute décision prise par l'un des intervenants du projet lorsqu'il estime que cette décision est susceptible de compromettre la bonne exécution du marché, le bon déroulement du projet ou les intérêts du Programme.

Dans ce cas, CILG-VNG International notifiera sa décision par écrit aux parties concernées dans les meilleurs délais. L'entrepreneur est tenu de se conformer immédiatement aux instructions et décisions notifiées par CILG-VNG International, sans préjudice des droits et obligations prévus au présent marché.

CILG-VNG International se réserve également le droit d'annuler la procédure de passation ou de ne pas donner suite au présent marché, en tout ou en partie, avant la signature du contrat, sans que les soumissionnaires puissent prétendre à une quelconque indemnisation.

#### **ARTICLE 16 : Règlement des litiges**

Tout différend naissant à l'occasion de l'interruption ou de l'exécution du présent cahier des charges et à défaut de règlement à l'amiable, relèvera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis.

#### **ARTICLE 17 : Règles d'origine**

CILG-VNG International a obtenu auprès de la Délégation de la Commission Européenne en Tunisie et au profit des communes Tunisiennes, une dérogation aux règles de nationalité et d'origine pour la liste d'équipements demandés.

#### **ARTICLE 16 : Liste des annexes**

**Annexe N°1 :** Fiche de renseignement généraux sur le soumissionnaire

**Annexe N 2 :** Déclaration sur l'honneur de non-faillite

**Annexe N°3 :** Déclaration sur l'honneur de non-influence

**Annexe n°4 :** Déclaration d'engagement d'assurance

**Annexe N°5 :** Déclaration sur l'honneur de confidentialité

**Annexe N°6 :** Liste des Projets Similaires durant les 5 dernières années (pour les LOT 1, LOT 2, LOT 3 et LOT

4)

**Annexe N°6 : Bordereau détaillé des prix et détails techniques**

**Annexe N°5 : Soumission**

## ANNEXES PIECES JOINTES AUX CONDITIONS D'APPEL D'OFFRES

**Projet de Réhabilitation de la salle de Sport – Cité des Jeunes  
Commune Douar Hicher**

**(ANNEXE 1)**

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LE(S)  
SOUSSIONNAIRE(S)**

Nom ou raison sociale.....

Adresse.....

Téléphone.....

E-mail :.....

N° de l'identité fiscal .....

Inscrit au registre de commerce sous le N°.....

Enregistrement au bureau d'enregistrement des sociétés de .....

Sous le N°.....

Date d'enregistrement .....

Capital enregistré.....

Capital versé.....

Quantité approximative du personnel technique (1).....

Personne, bénéficiant de procuration et signant les documents relatifs à l'offre (nom, prénom et fonction)

.....

Fait à ..... le .....

(Signature et cachet du soumissionnaire)

## Projet de Réhabilitation de la salle de Sport – Cité des Jeunes Commune Douar Hicher

### (ANNEXE 2)

#### DECLARATION SUR L'HONNEUR DE NON-FAILLITE

Je soussigné....., agissant en tant que ....., de la Société (ou entreprise)  
: ....., enregistrée au registre national des entreprises Sous le  
n°....., faisant élection de domicile à (adresse  
c o m p l è t e )  
....., ci-après dénommé « le soumissionnaire »

Je déclare sur mon honneur de ne pas me trouver en état de faillite ou de liquidation judiciaire.

Fait à....., le.....  
(Signature et cachet du soumissionnaire)



Ministry of Foreign Affairs



**Projet de Réhabilitation de la salle de Sport – Cité des Jeunes  
Commune Douar Hicher**

**(ANNEXE 3)**

**DECLARATION SUR L'HONNEUR DE NON-INFLUENCE**

Je soussigné (Nom, prénom et fonction) ....., représentant de la Société  
..... (Raison sociale et adresse) ....., enregistrée  
au registre national des entreprises sous le n° ....., ci-après dénommé « le  
soumissionnaire »,

Je déclare sur mon honneur, de n'avoir pas fait, et je m'engage à ne pas faire par moi-même ou par  
personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influencer les différentes  
procédures de conclusion de l'appel d'offre et des étapes de sa réalisation et à ne pas se livrer à des  
manœuvres frauduleuses, collusoires ou coercitives en vue d'obtenir cette consultation.

Fait à....., le.....

**(Signature et cachet du soumissionnaire)**

**Projet de Réhabilitation de la salle de Sport – Cité des Jeunes  
Commune Douar Hicher**

**(ANNEXE 4)**

**DECLARATION D'ENGAGEMENT D'ASSURANCE**

Je soussigné (Nom, Prénom et fonction)

.....

.....

... Représentant de la

société.....

.....

M'engage au cas où je serais désigné pour les travaux à contracter une assurance professionnelle couvrant tous les risques relatifs à l'exécution des travaux, conformément aux dispositions du cahier des clauses Administratives Particulières dans les conditions ci-après.

**OBJET DE L'ASSURANCE**

Totalité des travaux faisant l'objet du présent Marché.

**RISQUES COUVERTS**

- 1/ Assurance de responsabilité civile et professionnelle vis-à-vis des tiers.
- 2/ Assurance couvrant les risques d'accident de travail et les maladies professionnelles du Personnel de l'Entrepreneur.
- 3/ Assurance tous risques chantier.
- 4/ Toutes autres assurances utiles et nécessaires et/ ou imposées par la loi.

**MONTANT ASSURE**

Montant contractuel avec ou sans franchise (dans le cas d'une franchise celle-ci sera supportée par l'Entrepreneur).

**PERIODE D'ASSURANCE**

Depuis le commencement des travaux jusqu'à la date de réception définitive, je m'engage à accepter de m'assurer auprès d'une société d'assurance agréée par le Maître d'Ouvrage.

Les frais et primes résultant de cette assurance sont inclus dans mes prix unitaires et ne feront l'objet d'aucun paiement séparé sous quelque prétexte que ce soit.

.

Fait à ..... le .....

(Signature et cachet du soumissionnaire)

**Projet de Réhabilitation de la salle de Sport – Cité des Jeunes  
Commune Douar Hicher**

**ANNEXE 5**

**DECLARATION SUR L'HONNEUR DE CONFIDENTIALITE**

Je soussigné Mr....., représentant de la société....., déclare sur l'honneur m'engager à ne pas rendre public

ou divulguer à qui que ce soit sous forme écrite, orale, ou électronique les documents auxquels nous avons eu accès pour la soumission de notre offre ou lors de l'exécution de notre mission dans le cas où nous sommes retenus comme titulaires du marché et maintenir une confidentialité totale sur toute information ou indication obtenue lors du projet Fe3il.a au nom de la société..... que je représente.

Mr .....,

CIN N°..... délivrée à ..... le .....

(Date, Cachet de la société et signature)

**Projet de Réhabilitation de la salle de Sport – Cité des Jeunes  
Commune Douar Hicher**

**ANNEXE 6**

**REFERENCES**

| Listes des projets similaires de bâtiment commencé et achevé pendant les 5 dernières Années |                       |                                                   |                                 |                                                   |                                                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| N<br>o                                                                                      | Désignation du Projet | Administrati<br>on<br>Etablissem<br>t contractant | Montant des<br>Travaux<br>( DT) | Durée<br>d'exécution<br>Contractue<br>lle ( Jour) | Durée<br>d'exécuti<br>on<br>Des travaux<br>(Jour) |
|                                                                                             |                       |                                                   |                                 |                                                   |                                                   |
|                                                                                             |                       |                                                   |                                 |                                                   |                                                   |
|                                                                                             |                       |                                                   |                                 |                                                   |                                                   |
|                                                                                             |                       |                                                   |                                 |                                                   |                                                   |
|                                                                                             |                       |                                                   |                                 |                                                   |                                                   |

**NB** : Joindre obligatoirement et pour chaque projet les justifications relatives à la soumission, décompte ou attestation indiquant les montants définitifs des travaux signés par le maître d'ouvrage, P.V. de réception provisoire ou attestation d'achèvement des travaux.

Fait à....., le.....

Signature et cachet du  
Soumissionnaire

**Projet de Réhabilitation de la salle de Sport – Cité des Jeunes  
Commune Douar Hicher**

**ANNEXE 7**

**SOUMISSION**

Je soussigné ..... agissant en mon nom et pour le  
compte de l'entreprise..... Inscrite au registre national  
des entreprises (RNE) Sous le numéro : .....

Adresse ..... du ..... siège ..... social .....

agissant ..... en ..... qualité ..... de .....

.....après avoir pris  
connaissance de tous les articles et toutes les pièces figurant au Cahier des Charges relatif  
à l'appel d'offres n°02/2026

Dans ce but, je remets la présente soumission dûment signée par mes soins.

Je m'engage à respecter toutes les clauses du cahier des charges et à fournir les  
équipements dans un délai ne dépassant pas 15 jours.

**Le montant de mon offre est de :**

**Montant en TND HT (En lettres et en chiffres) :**

.....  
.....

**TAXES en TND (En lettres et en chiffres) :**

.....

**Montant en TND TTC (En lettres et en chiffres) :**

.....

..... Je m'engage à maintenir valables les conditions de la présente soumission  
pendant 120 jours fermes à compter du jour suivant la date limite de réception des  
offres.

Je joins à la présente soumission toutes les pièces qu'il m'est demandé de fournir.

J'affirme que je ne suis pas (ou la société pour laquelle j'interviens) sous le coup d'une  
interdiction légale.

Identité

Bancaire/postale.....

RIB (20 Chiffres)

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|

Fait à....., le.....

Signature

et cachet (Précédée de la mention

"lu et approuvé ")

**Projet de Réhabilitation de la salle de Sport – Cité des Jeunes  
Commune Douar Hicher**

**ANNEXE 8**

**BORDEREAU DES PRIX - DÉTAIL ESTIMATIF**

**PROJET : Travaux de réhabilitation de la salle de sport couverte sise à Douar Hicher**

**LOT N°1 : GÉNIE CIVIL & ARCHITECTURE**

| N° | Désignation des Ouvrages                                                                                                    | U  | Qté  | Prix U. H.T.V.A (DT) | Prix Total H.T.V.A (DT) |
|----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|------|----------------------|-------------------------|
| 1  | Traitement du décollement d'enduit extérieur et de la chape d'accès                                                         | m² | 10   |                      |                         |
| 2  | Réparation des portes d'entrée coupe-feu y compris finition (hors motorisation)                                             | U  | 10   |                      |                         |
| 3  | Peinture généralisée sur toute la façade extérieure du bâtiment                                                             | m² | 1400 |                      |                         |
| 4  | Pose d'une nouvelle porte coulissante pour l'entrée principale (partie menuiserie métallique, hors motorisation électrique) | F  | 1    |                      |                         |
| 6  | Réparation des descentes d'eau pluviale                                                                                     | ml | 42   |                      |                         |
| 7  | Ajouter du fer forgé pour les 06 fenêtres extérieures sur façades principales                                               | U  | 6    |                      |                         |
| 9  | Rehausser la clôture côté façade postérieure et réparation du couvre-joint de dilatation                                    | ml | 100  |                      |                         |
| 10 | Désherbage complet du jardin postérieur et aménagement de la zone verte (gazon, plantes et arbres)                          | m² | 4000 |                      |                         |
| 12 | Entretien du jardin devant l'entrée de la salle                                                                             | m² | 200  |                      |                         |
| 13 | Reprendre le revêtement au niveau de la porte d'entrée                                                                      | m² | 2    |                      |                         |
| 14 | Traitement des enduits intérieurs du bâtiment : grattage et reprise de l'enduit existant avec un produit adéquat            | m² | 70   |                      |                         |
| 15 | Réparation de l'enduit de la chape de l'allée entre gradin et terrain                                                       | m² | 10   |                      |                         |

|                 |                                                                                                                             |                |      |  |  |
|-----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|------|--|--|
| 16              | Prévoir deux portes d'entrée vers l'aire de jeux depuis les gradins avec fermeture                                          | U              | 2    |  |  |
| 17              | Réparer les chaises de gradin usées et leur fixation                                                                        | F              | 1    |  |  |
| 18              | Prévoir un film teinté en fumé pour les fenêtres                                                                            | U              | 40   |  |  |
| 19              | Reprendre la peinture des cloisons intérieures du bâtiment                                                                  | m <sup>2</sup> | 4000 |  |  |
| 20              | Remplacer le tapis de l'aire de jeu et réparation du sol                                                                    | m <sup>2</sup> | 1000 |  |  |
| 21              | Réparation des joints intermédiaires de la toiture en charpente métallique, afin d'éviter l'infiltration des eaux pluviales | F              | 1    |  |  |
| 22              | Remplacement des panneaux sandwich défectueux                                                                               | F              | 1    |  |  |
| 23              | Curage et réparation des chéneaux                                                                                           | F              | 1    |  |  |
| TOTAL H.T.V.A : |                                                                                                                             |                |      |  |  |
| T.V.A 19% :     |                                                                                                                             |                |      |  |  |
| TOTAL T.T.C :   |                                                                                                                             |                |      |  |  |

Arrêté le présent bordereau des prix à la somme de (en toutes lettres, T.T.C) :

.....

**Le Soumissionnaire**

(Cachet, date et signature)

## BORDEREAU DES PRIX - DÉTAIL ESTIMATIF

PROJET : Travaux de réhabilitation de la salle de sport couverte sise à Douar Hicher

### LOT N°2 : FLUIDES (PLOMBERIE & SANITAIRE)

| N°              | Désignation des Ouvrages                                | U | Qté | Prix U. H.T.V.A (DT) | Prix Total H.T.V.A (DT) |
|-----------------|---------------------------------------------------------|---|-----|----------------------|-------------------------|
| 24              | Réparation du débit d'eau des robinets                  | U | 4   |                      |                         |
| 25              | Ajouter des séparations des douches pour les vestiaires | U | 16  |                      |                         |
| 26              | Fixation des cuvettes au sol                            | U | 1   |                      |                         |
| TOTAL H.T.V.A : |                                                         |   |     |                      | 0,000                   |
| T.V.A 19% :     |                                                         |   |     |                      | 0,000                   |
| TOTAL T.T.C :   |                                                         |   |     |                      | 0,000                   |

Arrêté le présent bordereau des prix à la somme de (en toutes lettres, T.T.C) :

.....

**Le Soumissionnaire**

(Cachet, date et signature)

## BORDEREAU DES PRIX - DÉTAIL ESTIMATIF

PROJET : Travaux de réhabilitation de la salle de sport couverte sise à Douar Hicher

LOT N°3 : ÉLECTRICITÉ (CF/CFA - PV - SÉCURITÉ)

| N°              | Désignation des Ouvrages                                                                                                                   | U | Qté | Prix U. H.T.V.A (DT) | Prix Total H.T.V.A (DT) |
|-----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|-----|----------------------|-------------------------|
| 4a              | Motorisation et raccordement électrique de la porte coulissante de l'entrée principale                                                     | F | 1   |                      |                         |
| 5               | Ajouter des caméras de surveillance à l'extérieur                                                                                          | U | 2   |                      |                         |
| 8               | Déplacement des panneaux photovoltaïques vers un endroit assurant une meilleure exposition au rayonnement solaire et un meilleur rendement | U | 3   |                      |                         |
| 27              | Réparation des spots lumineux                                                                                                              | U | 4   |                      |                         |
| 28              | Réparation du tableau d'affichage des scores                                                                                               | U | 1   |                      |                         |
| TOTAL H.T.V.A : |                                                                                                                                            |   |     |                      | 0,000                   |
| T.V.A 19% :     |                                                                                                                                            |   |     |                      | 0,000                   |
| TOTAL T.T.C :   |                                                                                                                                            |   |     |                      | 0,000                   |

Arrêté le présent bordereau des prix à la somme de (en toutes lettres, T.T.C) :

.....

**Le Soumissionnaire**

(Cachet, date et signature)

## BORDEREAU DES PRIX - DÉTAIL ESTIMATIF

PROJET : Travaux de réhabilitation de la salle de sport couverte sise à Douar Hicher

### LOT N°4 : VRD & AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

| N°              | Désignation des Ouvrages                                                                     | U  | Qté | Prix U. H.T.V.A (DT) | Prix Total H.T.V.A (DT) |
|-----------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|----|-----|----------------------|-------------------------|
| 11              | caniveau latéral autour de la clôture pour sécuriser les abords et limiter les infiltrations | ml | 100 |                      |                         |
| TOTAL H.T.V.A : |                                                                                              |    |     |                      | 0,000                   |
| T.V.A 19% :     |                                                                                              |    |     |                      | 0,000                   |
| TOTAL T.T.C :   |                                                                                              |    |     |                      | 0,000                   |

Arrêté le présent bordereau des prix à la somme de (en toutes lettres, T.T.C) :

.....

**Le Soumissionnaire**

(Cachet, date et signature)

## BORDEREAU DES PRIX - DÉTAIL ESTIMATIF

PROJET : Travaux de réhabilitation de la salle de sport couverte sise à Douar Hicher

### LOT N°5 : MATERIEL DE NETOYAGE

| N°              | Désignation des Ouvrages                                                                                                                                                                                                                                                                            | U | Qté | Prix U. H.T.V.A (DT) | Prix Total H.T.V.A (DT) |
|-----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|-----|----------------------|-------------------------|
| 12              | Nettoyeur haute pression<br>"Tension : 220-240 V<br>Fréquence : 50-60 Hz<br>Pression nominale : 100 bar<br>Pression max. : 150 bar<br>Système d'arrêt automatique<br>Pompe métal haute qualité<br>Moteur fil de cuivre<br>Accessoires : pistolet, lance, tuyau HP 10 m, bouteille à savon, raccord" | U | 1   |                      |                         |
| 13              | Chariot de ménage professionnel<br>"2 seaux de 25 L<br>Presse intégrée<br>Support pour frange<br>Bac porte-produits<br>Sac poubelle imperméable avec couvercle"                                                                                                                                     | U | 2   |                      |                         |
| 14              | Raclette / Balai serpillière à presser<br>"Tête pivotante à 360°<br>Largeur : 120 cm<br>Perche télescopique"                                                                                                                                                                                        | U | 4   |                      |                         |
| TOTAL H.T.V.A : |                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |   |     |                      | 0,000                   |
| T.V.A 19% :     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |   |     |                      | 0,000                   |
| TOTAL T.T.C :   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |   |     |                      | 0,000                   |

Arrêté le présent bordereau des prix à la somme de (en toutes lettres, T.T.C) :

.....

**Le Soumissionnaire**  
(Cachet, date et  
signature)

## BORDEREAU DES PRIX - DÉTAIL ESTIMATIF

**PROJET : Travaux de réhabilitation de la salle de sport couverte sise à Douar Hicher**

### LOT N°6 : Matériels électrique et d'accès

| N°                     | Désignation des Ouvrages                                                                                                                                                                                                                                     | U | Qté | Prix U. H.T.V.A (DT) | Prix Total H.T.V.A (DT) |
|------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|-----|----------------------|-------------------------|
| 15                     | Enrouleur électrique 4 prises 2P+T<br>Longueur : 50 m<br>Câble : 3x1,5 mm²<br>Intensité : 16 A<br>Tension : 250 V"                                                                                                                                           | U | 1   |                      |                         |
| 16                     | Échelle coulissante aluminium 2x14 barreaux<br>2 x 14 barreaux<br>Longueur repliée : 4,05 m<br>Longueur dépliée : 6,60 m<br>Hauteur d'appui : 6,35 m<br>Dernier barreau atteignable : 5,35 m<br>Dimensions : 4,05 x 0,43 x 0,16 m<br>Stabilisateur : 1,21 m" | U | 1   |                      |                         |
| <b>TOTAL H.T.V.A :</b> |                                                                                                                                                                                                                                                              |   |     |                      | <b>0,000</b>            |
| <b>T.V.A 19% :</b>     |                                                                                                                                                                                                                                                              |   |     |                      | <b>0,000</b>            |
| <b>TOTAL T.T.C :</b>   |                                                                                                                                                                                                                                                              |   |     |                      | <b>0,000</b>            |

Arrêté le présent bordereau des prix à la somme de (en toutes lettres, T.T.C) :

.....

**Le Soumissionnaire**  
(Cachet, date et  
signature)

## BORDEREAU DES PRIX - DÉTAIL ESTIMATIF

PROJET : Travaux de réhabilitation de la salle de sport couverte sise à Douar Hicher

### LOT N°6 : Equipements Sportifs

| N°              | Désignation des Ouvrages                                                             | U | Qté | Prix U. H.T.V.A (DT) | Prix Total H.T.V.A (DT) |
|-----------------|--------------------------------------------------------------------------------------|---|-----|----------------------|-------------------------|
| 17              | Filet pare-ballon<br>Largeur : 15 m<br>Hauteur : 10 m"                               | U | 2   |                      |                         |
| 18              | Filet de cage de hand-ball - filet du but<br>Conforme aux buts de hand-ball          | U | 2   |                      |                         |
| 19              | Filet de cage de hand-ball - filet amortisseur<br>Compatible avec le filet principal | U | 2   |                      |                         |
| TOTAL H.T.V.A : |                                                                                      |   |     |                      | 0,000                   |
| T.V.A 19% :     |                                                                                      |   |     |                      | 0,000                   |
| TOTAL T.T.C :   |                                                                                      |   |     |                      | 0,000                   |

Arrêté le présent bordereau des prix à la somme de (en toutes lettres, T.T.C) :

.....

**Le Soumissionnaire**  
(Cachet, date et  
signature)



6190

GRADIN

AIR DE JEUX

GRADIN

WC + DOUCHE

WC + DOUCHE

SP1

SP2

SP2



PLAN N°1  
LEVEE ARCHITECTURE  
PLAN DE SONDAGES

4155

250

300

2900

4900

6190

4170



